

Résolution 4/XII du Parlement de Catalogne, sur la libération des députés mis en examen et la garantie de leurs droits politiques

250-00104/12

ASSEMBLEE PLENIERE DU PARLEMENT

Le Parlement de Catalogne, réuni en séance plénière le 28 mars 2018, a débattu le texte de la proposition de résolution sur la libération des députés mis en examen et la garantie de leurs droits politiques (250-00104/12), présentée par le groupe parlementaire de Junts per Catalunya, par le groupe parlementaire républicain et par le sous-groupe parlementaire de la Candidatura d'Unitat Popular - Crida Constituent.

En conclusion, conformément à l'article 168 du règlement, il a approuvé la résolution suivante :

RESOLUTION

1. Le Parlement de Catalogne demande la mise en liberté immédiate de tous les députés et ex-députés de cette chambre qui sont privés de liberté.
2. Le Parlement de Catalogne, tant que cette situation dure, s'engage à adopter toutes les mesures nécessaires pour garantir que monsieur Carles Puigdemont i Casamajó et monsieur Jordi Turull i Negre puissent exercer leurs droits politiques conformément à l'article 25 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, y compris le droit de soumettre à débat et au vote de la plénière la candidature pour être investi président de la Generalitat.

3. Le Parlement de Catalogne constate que les critères qui ont donné lieu à l'adoption de mesures provisoires de la part du Comité des droits de l'homme de l'ONU le 23 mars 2018 dans le cadre de la procédure 3160/2018 sont applicables à tous les députés qui se trouvent dans la même situation de privation de liberté.

Palais du Parlement, le 28 mars 2018

Le premier secrétaire
Eusebi Campdepadrós i Pucurull

Le président
Roger Torrent i Ramió